



## Terminal informatique en panne

-----  
Par Gigi80

Bonjour, j ai été arrêtée par la gendarmerie pour non respect d un stop. Après contrôle des papiers etc.. Et 10 bonnes minutes d attente, on vient me voir pour me dire vous avez de la chance, notre terminal ne fonctionne pas. Ça me paraît incroyable ! N aurais je pas pu être verbalisée autrement ? Ps:je ne me plains pas,!!

-----  
Par flotbs

Bonjour,

Vous avez été intercepté, les agents verbalisateurs peuvent saisir l'infraction au retour à leur bureau sur le logiciel "PVE" en ayant préalablement rempli un relevé d'infraction (RIF) dans lequel ils indiquent toutes les informations relatives à l'infraction, au conducteur et au véhicule.

En tout état de cause ils auraient été en mesure de vous verbaliser à posteriori. Le procès-verbal de l'agent fait foi jusqu'à preuve du contraire.

Cordialement